



LES ARDENNES RENFORCENT LA MOBILISATION !

Depuis plus d'un mois, les agents de l'administration pénitentiaire sont victimes de maltraitances institutionnelles par le Ministère de la Justice. Nos droits sont bafoués, (mobilité et retraite) nos statuts mis en péril (rupture conventionnelle), nos missions dénaturées (Loi Programmation Justice). Cette situation doit cesser ! La Fonction Publique n'est pas une entreprise privée, les agents ne sont pas des actions que l'on achète et que l'on solde !

Face à l'indifférence et au mépris de l'administration envers ses agents, le mouvement dans les Ardennes s'est amplifié.

Réunis le 16 janvier et le 20 janvier 2020 en AG, les agents syndiqués et non syndiqués ont décidé, à l'unanimité des personnels présents, de poursuivre le mouvement national selon les modalités suivantes :

- Une deuxième journée "morte" aura lieu le 21 janvier (jour du CTM) et une troisième le 24 janvier 2020 (traitements uniquement des urgences, traitements des appels limités, mise en place de la réponse automatique pour les courriels),
- Maintien du bandeau intégré à la signature des mails,
- Déploiement le 21 janvier devant le SPIP et le 24 janvier de la banderole devant le TGI de Charleville-Mézières « SPIP EN COLÈRE – Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation -Ministère de la Justice »
- Envoi d'un courrier aux élus locaux pour les sensibiliser au mouvement des SPIP
- Information à la presse locale

Les agents du SPIP des Ardennes, revendiquent la protection des principes fondateurs de la Fonction Publique et le respect de leurs droits.

De nouvelles AG auront lieu le 23 janvier 2020 puis la semaine suivante pour décider des modalités du durcissement du mouvement.

A Charleville-Mézières, le 20 janvier 2020